

LES ECHOS – Enquête sur les pôles de compétitivité

Agri Sud-Ouest Innovation

Janvier 2024

Nom du pôle de compétitivité (Y a-t-il eu un changement ? Si oui, à quelle date et pourquoi ?)

AGRI SUD-OUEST INNOVATION (précédemment Agrimip Innovation jusqu'en 2012 puis Agrimip Sud-Ouest Innovation lors de l'extension à l'Aquitaine et Agri Sud-Ouest Innovation en 2013. Pas de changement depuis (à noter qu'il y eu fusion avec Qualiméditerranée en Languedoc-Roussillon en 2017)

Date de création :

2006, effectivement active en tant que pôle de compétitivité depuis 2007

Profil des adhérents – Nombre total d'adhérents à fin 2023 :

370 (cotisants directs)

Par catégories :

- Grandes entreprises, ETI : (33)
- PME : (236)
- Organismes de recherche et de formation : (59).

Les autres étant des organismes partenaires (associations professionnelles, consulaires...) et des collectivités territoriales (régions, départements, EPCI)

Combien de nouveaux adhérents avez-vous enregistré au cours de la phase 4 (2019-2022), 2018 est hors phase 4.

Si on s'en réfère à cette période exacte, nous avons un gain net de 6 adhérents entre 2019 et 2022 (424 en 2019, 407 en 2020, 419 en 2021, 430 en 2022).

Toutefois, si on regarde plus en détails chaque année et en ne comptant pas les adhérents qui s'en vont pour de nombreuses raisons, ça fait 46 nouveaux en 2019, 72 en 2020, 82 en 2021, 82 en 2022 (total 282)

Quel est votre objectif chiffré pour la phase 5 (2023-2026) : l'objectif est d'atteindre 500 adhérents à la fin de la période (fin 2026).

Tarifs ou fourchette des cotisations pour chaque catégorie. Quel taux d'augmentation avez-vous appliqué à chaque changement de phase ? A minima pour les deux dernières (4 et 5). **Non communiqué**

Avez-vous constaté un recul du nombre d'adhésions dans l'une de ces catégories ? Laquelle ou lesquelles et pour quelles raisons ?

Les PME sont le plus souvent la catégorie d'adhérents qui « entrent » ou « sortent » de l'association, en proportion et en nombre. Les causes de départ sont essentiellement 2 :

1. Des crises successives qui ont fragilisé les entreprises et qui se doivent de rationaliser leurs coûts (dont les cotisations aux différents réseaux professionnels)
2. Une activité qui reprend très vite et qui concentre l'ensemble des priorités de l'entreprise, qui a en conséquence moins de temps et d'intérêt (court terme) à intégrer des réseaux professionnels.

Budget 2024 d'animation et de gestion 2,2M€ avec la répartition suivante :

- Cf. baromètre des pôles fourni par l'AFPC
- Pour 2024 :
 - Subventions publiques de fonctionnement : 700 k€
 - Subventions publiques sur projets/actions (financements régionaux, nationaux et européens) : 480k€
 - Cotisations des adhérents : 670k€
 - Prestations et partenariats privés : 290k€
 - Autres ressources privées : 100k€

Comment la répartition publique/privée a-t-elle évolué depuis le lancement du pôle ?

Agri Sud-Ouest Innovation a commencé en 2007 avec un amorçage de fonds publics (167k€). En 2008, un quart des ressources étaient privées (sur un total de 550k€). Dès 2009, la part de ressources privées a progresser à plus de 40% sur un budget de 907k€ et a augmenté progressivement

jusqu'à atteindre l'équilibre 50/50 (sur un budget de 1,4M€) en 2013 avant l'arrivée à la phase 3. Cet équilibre est aujourd'hui maintenu sans objectif de le bouleverser (la part de ressources privées reste stable).

Comment avez-vous compensé le désengagement progressif de l'Etat au cours des dernières années ?

Evolution du modèle économique via 2 leviers :

Augmentation des subventions publiques sur projets/actions (notamment projets européens)

Augmentation des prestations

Dans quelle mesure a-t-il impacté l'activité du pôle ?

Il a été nécessaire de repenser le modèle économique. Il a ainsi fallu expliquer que ce qui paraissait « gratuit » aux yeux des adhérents devait être désormais payant. La progressivité prévalant, c'est plutôt à partir de 2020 et 2021 que cela a été mis en place. Le principal impact a été sur la force première du Pôle qui est l'accompagnement au montage de projets collaboratifs sur lesquels est désormais appliqué un forfait ainsi que des fees en cas de succès à l'obtention d'aides (montant égal au montant du forfait choisi).

Pour être accompagné, premièrement il est obligatoire d'être adhérent, deuxièmement, ces montants sont plafonnés et plutôt forfaitaires (estimation d'un temps passé et de moyens) et enfin, troisièmement, si le porteur le souhaite, des cabinets peuvent être choisis par lui pour le rédactionnel, le conseil sur la PI (Propriété Intellectuelle), l'accord de consortium, etc... que nous ne prétendons pas faire, restant dans notre métier de pôle de compétitivité et n'ayant pas les compétences en interne. Un accompagnement croissance (post-projet) qui avait été créé dans le cadre de « l'usine à produits » demandé par l'Etat en phase 3, et initialement gratuit a fait aussi l'objet de la définition d'options payantes forfaitaires. La labellisation et certaines actions étant subventionnées partiellement ou totalement, elles ne sont pas payantes ou de manière très limitée selon les cas (par exemple, la labellisation est gratuite car subventionnée à 100%).

D'autres actions très spécifiques et ne relevant pas de l'activité première des pôles peuvent aussi faire l'objet d'options payantes – mais toujours réservées aux adhérents : travail de mise en réseau à des fins commerciales entre entreprises, organisation de villages sur des Salons professionnels, etc...

Projets de R&D et partenariats

Combien de projets collaboratifs de R&D avez-vous accompagné– dont le nombre de labellisés – depuis le lancement du pôle et au cours de la phase 4 (2019–2022)

Depuis le début du pôle : 789 projets labellisés

Sur la phase 4 (2019–2022) : 105 projets labellisés

Quel est votre objectif pour la phase 5 (2023–2026) ?

160 projets labellisés.

Nombre de ces projets impliquant des PME ?

Une très grosse moitié (une partie des projets étant plutôt de recherche pour le laboratoires publiques)

Quelles sont les deux ou trois PME et ETI les plus actives au sein de votre pôle ? Non communiqué

Mêmes questions pour les projets individuels d'innovation. Non communiqué

Nombre de partenariats initiés au total et au bénéfice des seules PME ?

Sur la phase 4 :

200 entreprises impliquées dans les projets labellisés et 250 organismes de recherche

Avez-vous mesuré l'impact de votre politique d'accompagnement sur la création d'emplois, l'augmentation des budgets de R&D et les dépôts de brevets, en particulier pour les PME et les ETI

Ce n'est pas le rôle des pôles tellement cet impact est compliqué à mesurer (cf. rapport de France Stratégie sur les pôles de compétitivité) et l'innovation se valorise sur le long terme (cf. étude INRAE ASIRPA).

Ce que l'on sait, pour les projets labellisés par Agri Sud-Ouest Innovation

Pour 1€ de subvention publique investi dans les projets, 1,2-1,5€ est également investi par les entreprises. Au global, on estime que l'investissement des entreprises est plutôt de 3€ (cf. rapport AFPC)

Sur la période 2018-2022, le nombre de projets terminés est de 40, représentant un budget de R&D global de près de 87 M€ et un montant d'aides publiques de 43 M€. Tous les porteurs de projets ont été contactés, 32 porteurs (sur 40 ciblés) ont été interviewés et 20 projets présentent déjà des retombées directes (soit 6/10 de l'échantillon interviewé). Les retombées socio-économiques de ces projets sont présentées ci-dessous. Il est important de souligner que la valorisation des résultats de ces projets démarre tout juste ce qui explique sans doute l'écart entre le nombre d'emplois créés et le chiffre d'affaires nouveau généré à ce stade.



Figure 1. Retombées socio-économiques des 20 projets terminés entre 2018 et 2022 et présentant des retombées socio-économiques. AMM signifie autorisation de mise sur le marché.

Financements publics et privés des projets

Quelle enveloppe globale de financements publics – avec les parts régionale, nationale et européenne ainsi que les principaux organismes financeurs – avez-vous contribué à collecter depuis la création de votre pôle ?

Depuis sa création, 789 projets labellisés dont 387 financés représentant 911 M€ d'investissement et 399M€ de financements publics mobilisés et 512M€ d'investissements privés

Pour la seule phase 4 ?

36 projets labellisés, 60M€ d'investissement global de R&D, dont 31M€ de subventions publiques (comme indiqué, la moitié environ des projets concernent des projets pour les laboratoires de recherche publics, ce qui explique le « 1 pour 1 »).

Les projets impliquant les entreprises sont plutôt sur un ratio 1€ de subvention publique pour 3€ de contribution privée

Votre projection chiffrée pour la phase 5 ?

Cela dépend des soutiens de l'Etat car c'est encore essentiellement la politique de soutien à l'innovation de l'Etat qui attire des projets collaboratifs ou individuels d'innovation

On peut estimer pour ASOI qu'environ 20-30M€ de subventions publiques par an peuvent être mobilisés sur l'ensemble des projets labellisés par le pôle (dont projets 100% publics) pour environ 1,2 à 1,5 fois plus de financement privés (soit entre 30 et 36M€ privés)

Quel montant global de financements privés ont-ils attiré par effet de levier ? Avec quels principaux investisseurs ?

Cf. réponses précédentes pour les projets

Au-delà des projets, le développement des entreprises nécessite des investissements privés. En 2022, parmi les 11 start-up French Tech Agri20 que comptait ASOI, 4 ont levé des fonds en 2022 pour un montant de 60M€.

Plan France 2030

Quelles sont les grandes lignes de la stratégie que vous mettez actuellement en place pour soutenir les entreprises innovantes dans leur transformation écologique et numérique pour répondre au cahier des charges défini par le gouvernement pour la phase 5 (2023-2026).

Extrait de notre feuille de route :

« pour **l'accompagnement aux transitions**, que ce soit numérique, environnementale ou énergétique, les actions principales du pôle seront d'œuvrer à l'information de ses adhérents, à pousser les évolutions via l'innovation, à accélérer la montée en maturité et en échelle des innovations, et à assurer, avec d'autres acteurs, le déploiement sur le terrain. Par exemple, en ce qui concerne la transition numérique, Agri Sud-Ouest Innovation maintiendra ses actions et ses efforts pour informer et accompagner le positionnement de ses adhérents face aux enjeux de cette transition (amélioration des performances, diminution de la pénibilité au travail, facilitation de l'acceptabilité des innovations, cybersécurité, propriété intellectuelle, etc.). Ces angles de vue seront traités par le pôle sous l'angle de l'innovation, de l'expérimentation, de la preuve de concept, etc. mais le pôle ne traitera pas du déploiement opérationnel d'une innovation sur le marché. Pour cela, des liens plus forts seront tissés avec les chambres consulaires, les agences de développement économique en région, et tout autre acteur pertinent. »

La quasi-totalité de la stratégie d'Agri Sud-Ouest Innovation est la transition agroécologique, pour l'agriculture et l'agroalimentaire, par l'agriculture pour d'autres secteurs industriels (sujet de la décarbonation). Le numérique est également un axe transversal pour pallier aux enjeux de ses secteurs (pénibilité du travail, traçabilité nécessaire, performance industrielle, précision pour diminuer l'usage des pesticides et antibiotiques)

Quel rôle comptez-vous jouer dans le cadre de la mise en œuvre du plan France 2030 ?

Rôle déjà actif sur les stratégies d'accélération de l'agriculture et agroalimentaire

ASOI est membre fondateur et administrateur des associations en charge des Grand Défis suivants : Robotique Agricole (association RobAgri), Biocontrôle et Biostimulants pour l'Agroécologie (association portant le même nom que le Grand Défi)

Rôle historique des pôles de compétitivité de prescripteur des politiques de l'Etat, grâce à la proximité avec leurs adhérents, l'expertise sectorielle développée.

Il est aussi espéré que les pôles de compétitivité soient encore plus écoutés car ils sont force de proposition, pragmatiques pour trouver des solutions prospectives aux enjeux de chaque secteur soico-économique.

Deux exemples de projets emblématiques impliquant des PME qui ont décroché les financements les plus élevés de France 2030 à date ?

[communicable > BMF 2022]

(RE)GENERATION FRUIT (approche systémique combinant différentes technologies au service des qualités de la pomme et pour la santé globale du vivant) qui implique, entre autres partenaires, deux PME innovantes :

Micropep et la startup toulousaine Asclepios Tech pour un montant global de projet de 12,1M€ et 9,4M€ d'aides demandées (dont accordées pour ces 2 PME réunies : 2,5M€ de subventions et avances remboursables).

Le Projet **CLEAN PULSE** (fabrication, expérimentation de 12 préséries d'une solution de paillage automatisée des bâtiments d'élevage), qui est porté par la PME **DUSSAU Distribution** pour un montant de 2,6M€ et financé en subvention et avance remboursable pour près de 1,2M€.

Outil phare de la politique de l'Etat en matière d'innovation, France 2030 accélère-t-il réellement l'émergence de nouveaux projets de R&D et facilite-t-il la collecte des fonds nécessaires à leur réalisation, y compris à l'échelle européenne ?

Sur 78 projets reçus en émergence depuis l'annonce du lancement de France 2030 par le Président de la République, 33 visent ou visaient France 2030 soit 42% de ces projets. On peut noter objectivement une hausse significative du nombre de projets passés par le comité de labellisation d'Agri Sud-Ouest Innovation (et pour certains, accompagnés par le Pôle) en 2022 et 2023, laquelle hausse est partiellement imputable au dispositif France 2030.

Deux ans après son lancement, combien de projets aurez-vous accompagné fin 2023 et quelle enveloppe globale d'aides publiques aurez-vous réussi à mobiliser grâce à ce programme doté de 54 milliards d'euros ?

Si l'on compte tous les projets que nous avons reçus pour passer dans notre comité de labellisation en visant France 2030, cela fait 66 projets concernés dont nous accompagnons aujourd'hui ou avons accompagné le quart environ (accompagnement = mise en œuvre d'une prestation d'accompagnement par notre équipe projet). Le montant des aides France 2030 accordées (et notifiées) sur les projets labellisés par Agri Sud-Ouest Innovation s'élève à 15M€.